

DEVENEZ MAGISTRAT,
GARANT DU DROIT ET DES LIBERTÉS



CLASSES PRÉPARATOIRES

AU 1^{ER} CONCOURS DE LA MAGISTRATURE 2019-2020

PARIS · BORDEAUX · DOUAI

Candidature jusqu'au 05/04/2019



ENM Paris



Les classes préparatoires "Égalité des chances" favorisent la diversité du recrutement dans la magistrature et accompagnent les candidats méritants et motivés issus de milieux sociaux défavorisés.

Chaque année, trois classes préparent des jeunes diplômés aux épreuves du premier concours d'accès à l'ENM.

Les élèves, répartis entre Paris, Douai et Bordeaux, bénéficient d'une préparation de plusieurs mois se déroulant jusqu'au début des épreuves d'admission.

ENM Bordeaux



Université d'Artois - Douai

LA SÉLECTION À LA CLASSE PRÉPARATOIRE

- **Les critères de recrutement** sont :

1. détention du diplôme minimal exigé pour présenter le concours
2. ressources du candidat et de sa famille
3. résultats des études antérieures
4. motivation
5. origine géographique

Les candidats s'engagent à s'inscrire et à se présenter aux épreuves écrites du premier concours d'accès de la session 2020.

- **Le dossier d'inscription** sera à remplir entre le 1^{er} mars 2019 et le 05 avril 2019 (date limite).

Les modalités d'inscription seront consultables en ligne à partir de fin février sur le site internet de l'ENM (www.enm.justice.fr/classes-preparatoires-ENM).

Un candidat admis à la classe préparatoire ne peut l'être qu'une seule fois.

- **La sélection** des candidats est effectuée par une commission. Elle s'effectue en 2 temps :

- Examen des dossiers des candidats (début juin 2019) ;
- Entretien d'admission par la commission (1^{ère} semaine de juillet à Bordeaux) des candidats dont le dossier aura été sélectionné.

La convocation à cet entretien sera adressée à partir du **13 juin 2019** par **mail**.

À l'issue de ces entretiens, la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire.

- **L'aide financière**

Les élèves admis dans l'une des classes préparatoires peuvent solliciter, sous certaines conditions, l'attribution d'une bourse sur critères sociaux calculée selon le même barème que celui du CROUS pour l'année 2019/2020. À titre indicatif, le montant minimum était de 300 € par mois et son plafond de 555,10 € en 2018/2019. La bourse est versée pendant toute la période de scolarité, sous réserve d'assiduité. Elle n'est pas cumulable avec une autre bourse.

La bourse de l'ENM est par contre cumulable avec l'allocation pour la diversité. La demande d'allocation pour la diversité est instruite directement par l'École.

La participation à une classe préparatoire confère le statut d'étudiant (carte délivrée par l'ENM).

LE DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

▪ Les enseignants

Un professeur ou un maître de conférences en droit coordonne les enseignements dispensés dans le cadre de la préparation. Il assure en outre un tutorat pédagogique au bénéfice des élèves.

▪ La préparation

En complément des enseignements en rapport avec les épreuves écrites et orales du premier concours d'accès à l'ENM, la préparation comprend :

- des apports méthodologiques et l'organisation de concours "blancs" ;
- des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique par le biais d'un tutorat ;
- des activités culturelles.

CALENDRIER

- 1^{er} mars 2019
Début des retraits des dossiers de candidature
- 05 avril 2019
Date limite de dépôt des candidatures
- 3 juin 2019
Sélection des dossiers par la commission (Bordeaux)
- 1^{er} au 5 juillet 2019
Entretiens avec la commission (Bordeaux)
- 10 juillet 2019
Liste des admis en classe préparatoire
- 30 septembre 2019
Début de la préparation

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU 1^{ER} CONCOURS

Pour postuler aux classes préparatoires, les candidats doivent déjà remplir les conditions d'accès au premier concours à l'ENM.

- Être de nationalité française
- Être âgé de 31 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (pour remplir la condition d'âge, le candidat doit être né après le 31 décembre 1988 pour la session 2020). Des dérogations sont possibles sous certaines conditions
- Être en position régulière au regard du Code du service national (certificat JAPD, journée d'appel et de préparation à la défense ou attestation d'exemption)
- Être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, que ce diplôme soit national, reconnu par l'État ou délivré par un État membre de la Communauté européenne et considéré comme équivalent par le ministre de la justice après avis d'une commission prévue par l'article 17-1 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié, ou d'un diplôme délivré par un institut d'études politiques, ou encore avoir obtenu le certificat attestant la qualité d'ancien élève d'une école normale supérieure
- Être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques
- Remplir les conditions d'aptitude physiques nécessaires à l'exercice des fonctions

L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire, l'ENM a pour missions :

- L'organisation des concours ;
- La formation initiale des futurs magistrats français ;
- La formation continue des magistrats français en fonction ;
- La formation de magistrats d'États étrangers liés à la France par des accords de coopération ;
- La formation des juges consulaires, des magistrats exerçant à titre temporaire, des conseillers prud'hommes ainsi que certains collaborateurs de justice.



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

10, RUE DES FRÈRES BONIE
33080 BORDEAUX CEDEX

TÉL. 05.56.00.10.41



www.enm.justice.fr

